



A

MESSIEURS LES PRESIDENTS DES LIGUES

Objet : Décisions émanées de la réunion du bureau fédéral du 29/02/2020.

Messieurs les Présidents,

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action présenté par le nouveau Président de la FRMP lors de l'assemblée générale tenue le 01/02/2020, visant à atteindre les objectifs à court et à long terme, les membres du bureau fédéral se sont réunis pour la 2^{ème} fois le 29/02/2020 et ont décidé d'entreprendre certaines actions pour garantir le bon fonctionnement de notre Fédération, et notamment l'amendement des règlements généraux.

En effet, les règlements généraux actuels ne répondent plus à tous nos besoins, et en attendant de les réaménager et les faire approuver par l'assemblée générale, il a été décidé par les membres du bureau fédéral d'appliquer exceptionnellement certaines prescriptions jugées nécessaires et urgentes, à savoir :

- a- Unifier et généraliser l'utilisation du tableau de tirage par poules, avec un seul concours principal, par toutes les Ligues.
- b- Port obligatoire de la tenue unifiée par les joueuses et joueurs dans les rencontres officielles dès la première partie. La tenue doit indiquer le club et être de la même couleur.
- c- Inscription des équipes au concours par moyen électronique et au plus tard à 20 heures la veille du concours.
- d- Dépôt des feuilles d'inscription signées et cachetées par les Présidents, accompagnées des licences et des frais d'engagement, avant le début des parties.
- e- L'affiche du concours doit avoir l'aval de la ligue avant sa diffusion qui doit intervenir quinze (15) jours avant la date prévue, puis adressée au Secrétariat administratif de la FRMP pour information et archive.
- f- Tous les concours doivent se jouer selon un seul et même système « Concours Principal », et dont la dotation ne doit pas être en dessous de douze mille (12.000) dirhams et répartie jusqu'aux 1/16^{ème} de finale.
- g- Prévoir un concours complémentaire en triplettes libres et avec licences.
 - o Obligatoire si le nombre d'équipes participantes est supérieur à 63, avec une dotation minimale de trois mille dirhams (3.000).

- Facultatif si moins de 64 équipes, dans ce cas le Président du club organisateur a le choix, soit le programmer avec une enveloppe inférieure à 3.000 Dhs et répartie convenablement, soit le négliger.
- h- Élévation des frais d'engagement au concours à cinquante (50) dirhams par équipe au lieu de quarante cinq (45) dont l'objectif est de verser cinq (5) dirhams dans une caisse destinée à financer l'association des œuvres sociales des joueuses et joueurs. La recette de 5 dirhams par équipe sera versée au trésorier du club organisateur, et relatée sur le rapport technique d'arbitrage.

Les associations, les arbitres et les délégués relevant de votre ligue doivent être sensibilisés pour l'application stricte de ces consignes qui rentrent en vigueur aussitôt.

D'autres points ont été discutés tels que :

1- Détermination des compétitions fédérales :

En application des statuts et règlements de la Fédération, le bureau fédéral a décidé que seules les compétitions afférentes à la Coupe du Trône et aux Championnats du Maroc Seniors - Dames - Juniors sont considérés comme fédérales et seront prises en charge par la Fédération, pour la saison 2020 elles sont programmées comme suit :

- Coupe du Trône Hommes et Dames, les 08 et 09/08/2020,
- Championnat du Maroc par équipes Hommes, les 24 et 25/10/2020,
- Championnats du Maroc par équipes Dames et Juniors, les 05 et 06/09/2020,
- Championnats du Maroc Tir de précision Hommes, Dames et Juniors, les 15 et 16/08/2020.

2- Dépôt des dossiers administratifs des ligues et des associations :

Les dossiers administratifs manquants doivent être déposés au Secrétariat administratif de la Fédération au plus tard le 15 Mars 2020.

3- Association des œuvres sociales des joueuses et joueurs :

Il a été décidé de créer une commission ad hoc dont l'objectif est de créer l'association des œuvres sociales ayant pour but l'accès des bénéficiaires (Joueurs) aux prestations sociales et culturelles ; cette commission sera composée du trésorier général de la FRMP (Président) et certains trésoriers régionaux (Membres).

Vous remerciant de votre compréhension et votre collaboration, je vous prie d'agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Monsieur Khalid EL MANSOURI

Président de la Fédération Royale Marocaine de Pétanque

